

Auxerre, le 19 juillet 2018



LA PREFECTURE COMMUNIQUE

SUSPICION DE LA PRÉSENCE D'UN LOUP DANS LES DÉPARTEMENTS DE L'AUBE ET DE L'YONNE

Entre le 20 mai et le 11 juillet, six cas de prédation sur deux troupeaux ovins ont été déclarés par les éleveurs dans des communes, de part et d'autre de la limite entre les départements de l'Aube (10) et de l'Yonne (89) et géographiquement proches (10 à 15 km entre elles).

Les premiers cas sont survenus dans un élevage sur la commune d'ETOURVY (Aube). Un éleveur d'ovins ayant déjà subi des attaques sur son troupeau les 20 et 26 mai 2018, a informé les services de l'État, le 5 juin, d'une nouvelle prédation sur ses moutons. Trois ovins étaient trouvés morts et un animal blessé. Conformément aux dispositions du Plan National d'Actions sur le Loup (PNA Loup), les agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) ont réalisé un premier constat et le recueil des indices.

Au vu de ces indices qui n'étaient pas totalement caractéristiques d'un loup, l'ONCFS a conclu à une « mortalité liée à une prédation, responsabilité du loup non écartée, au bénéfice du doute ». Une procédure d'indemnisation de l'éleveur a été engagée par la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Puis, dans les nuits du 19 au 20 juin, et du 21 au 22 juin, deux nouveaux cas de prédation sont survenus sur le territoire de la commune d'ARTHONNAY (Yonne). Lors de la première nuit, sept ovins étaient tués et deux autres blessés, la seconde attaque laissait trois moutons tués et trois blessés. L'ONCFS a conclu à une « mortalité

liée à une prédation, responsabilité du loup non écartée, au bénéfice du doute ». Une procédure d'indemnisation a été engagée par la DDT de l'Yonne.

Sur cette même commune, l'ONCFS a recueilli le 21 juin dernier une image à partir d'un piège photographique. Le rapport d'expertise de l'ONCFS conclut que « tous les critères phénotypiques relevés sur ces images sont compatibles avec l'identification d'un loup *Canis lupus* ».

Le 11 juillet dernier, sur la commune de MELISEY (Yonne), un mouton était trouvé mort et consommé par un grand prédateur. Au vu des caractéristiques de prédation et de consommation, l'ONCFS a conclu à une « mortalité liée à une prédation, responsabilité du loup non écartée ». La procédure d'indemnisation va être engagée.

Le préfet de l'Yonne recevra prochainement la Chambre d'agriculture ainsi que la fédération ovine pour examiner la situation et évaluer les mesures nécessaires à mettre en œuvre.

Contact presse :

DDT - Séverine MARTIN Tel 03 86 48 41 58 - Mel ddt-sefren@yonne.gouv.fr